







Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)						Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES										NOMBRE D'HEURES			
											1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP
											Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %				
<b>SEMESTRE 10</b>																								
<b>UE4 : Cours obligatoires</b>																								
<b>Gestion de projets internationaux</b>																								
Value chain analysis and policy design																								
<b>Economie politique de l'émergence</b>																								
Droit du développement																								
Intégrations régionales																								
<b>UE5 : Cours à choix (2 dans la liste)</b>																								
Economie politique du développement durable																								
Economie politique des ressources naturelles																								
Gouvernance de l'eau																								
Financement du développement																								
<b>UE6 : Mémoire de fin d'études</b>																								
Mémoire de fin d'études																								
Total ECTS / Semestre   <b>30</b>																								
Total Nbre d'heures   0,00   126,00   0,00   0,00																								

**Commentaires :**

Un public dispersé sur la planète et dont une part importante est salariée. Un master EAD dont l'ensemble des matières (séminaires, cours, mémoire) donne lieu ordinairement à épreuve terminale sur table à Grenoble : session 1 et session 2

Le nombre d'épreuves terminales (ET) est ramené de 16 à 7 pour ne pas allonger excessivement la durée de la session d'examen (portée à 7 jours). En ce sens une UE (n°5) est neutralisée. Les ET sont des dissertations

Le contrôle continu est conservé sans modification de poids dans les séminaires

Le choix des cours retenus pour donner lieu à épreuves terminales dans les UE n° 2, n° 3, n° 4 est fonction principalement des choix initiaux des étudiants (choix effectués à l'inscription)